



**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Séance du 23 décembre 2025

Le 23 décembre 2025 à 10h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de « Saint-Etienne » légalement convoqué le mardi 16 décembre 2025, s'est réuni au 1 rue Attaché aux bœufs sous la vice-présidence de Monsieur Frédéric DURAND - Adjoint en charge des Cohésions sociales.

Nombre de membres :

- En exercice : 17
- Présents : 09
- Votants : 14

Secrétaire de séance : Madame Fabienne THIVILLIER

Délibération n°02

Objet : Budget Principal du C.C.A.S. - Décision Modificative n°3 - Approbation

Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Charles DALLARA, M. Thierry NITCHEU, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Philippe CESANA, M. Jean GOYET

Avaient donné pouvoir :

M. Jean-Pierre BERGER (Président) ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND (Vice-Président),
M. Jacques DREVON ayant donné pouvoir à M. Charles-Henri SCHMIDT
Mme Nicole AUBOURDY ayant donné pouvoir à M. Charles DALLARA
Mme Marie-France LIVEBARDON ayant donné pouvoir à M. Daniel BOURDELIN
M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à M. Thierry NITCHEU

Absents / Excusés :

Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Henry DUPOIZAT, Mme Huguette GUILHOT,

Vu

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R 123-20 ;
- L'instruction du plan comptable M57 (communes et établissements publics) ;
- Le budget primitif 2025 – budget principal, la délibération n°13 du conseil d'administration du 4 avril 2025 ;
- La délibération n°08 du conseil d'administration du C.C.A.S. 03 juin 2025 arrêtant l'affectation des résultats 2024.
- La délibération n°06 du conseil d'administration du C.C.A.S. 01 juillet 2025, Décision Modificative N°1 de l'exercice 2025,

- La délibération n°9 du conseil d'administration du C.C.A.S. 30 septembre 2025, Décision Modificative N°2 de l'exercice 2025,



Considérant

1 C.C.A.S. - Complément de subvention d'équilibre versée par la ville

Un complément de subvention d'équilibre de la Ville de Saint-Étienne à hauteur de 300 000,00 € est attribué au C.C.A.S., par délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2025, comme suit :

- 300 000,00 € au budget fonctionnement Résidences Autonomie,

Cette recette sera ensuite reversée au Budget Annexe Résidence Autonomie, conformément à la délibération relative à la DM3 du budget respectif.

Il est nécessaire de modifier le budget comme suit :

Sens	Chapitre ou ligne budgétaire	Compte	Libellé du compte	Montant
Dépenses	65	65821	Déficit Budget annexe Résidences Autonomie	300 000,00
Total Dépenses				300 000,00
	74	74748	Participation communes (équilibre RA)	300 000,00
Total Recettes				300 000,00

L'Assemblée Délibérante approuve la décision modificative n° 3 - Budget Principal C.C.AS.

Vote à main levée : nombre de voix :	- POUR :	14
	- CONTRE :	0
	- ABSTENTION :	0
	- NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

Détail des votes :

- Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Charles DALLARA, M. Thierry NITCHEU, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Philippe CESANA, M. Jean GOYET

M. Jean-Pierre BERGER (Président) ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Jacques DREVON ayant donné pouvoir à M. Charles-Henri SCHMIDT, Mme Nicole AUBOURDY ayant donné pouvoir à M. Charles DALLARA, Mme Marie-France LIVEBARDON ayant donné pouvoir à M. Daniel BOURDELIN, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à M. Thierry NITCHEU

- Contre :

- Abstention :

- Ne prend pas part au vote :

Publiée le :



Transmise au Représentant de l'Etat le :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Fait et délibéré en séance le 23 décembre 2025

**Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président du C.C.A.S.**

Frédéric DURAND

A blue ink signature of Frédéric Durand.

La secrétaire de séance,

Fabienne THIVILLIER

A black ink signature of Fabienne Thivillier.